

ANSM / FRANCE: restriction des indications du Naftidrofuryl

Compte Test - 2013-12-23 12:09:00 - Vu sur pharmacie.ma

Une réévaluation du rapport bénéfice/risque des médicaments à base de naftidrofuryl, a été réalisée par l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM). Compte-tenu de l'ensemble des données disponibles, l'ANSM considère que ces médicaments doivent être utilisés dorénavant uniquement dans le traitement symptomatique de la claudication intermittente des artériopathies chroniques oblitérantes des membres inférieurs au stade 2.

Les médicaments à base de naftidrofuryl ne sont plus indiqués dans le traitement à visée symptomatique du déficit pathologique cognitif et neurosensoriel chronique du sujet âgé (à l'exclusion de la maladie d'Alzheimer et des autres démences), ni dans le traitement d'appoint du syndrome de Raynaud.

Toutefois, l'ANSM rappelle que ce traitement n'a d'intérêt qu'en complément des autres thérapeutiques ou mesures recommandées dans cette indication, qui sont notamment une prise en charge des facteurs de risque cardiovasculaire, la pratique d'un exercice physique régulier et l'arrêt du tabac.

Du fait de ces restrictions d'indication, l'ANSM recommande aux prescripteurs de ne plus instaurer, ni renouveler de traitement par naftidrofuryl dans des indications autres que le traitement symptomatique de la claudication intermittente des artériopathies chroniques oblitérantes des membres inférieurs au stade 2, et d'informer les patients traités par naftidrofuryl de ces restrictions d'indication. Courrier adressé au professionnel de santé: [Lien](#)